

H-France Review Vol. 18 (January 2018), No. 11

Laurent Joly, *Dénoncer les juifs sous l'Occupation : Paris, 1940-1944*. Paris : CNRS Éditions, 2017. 230 pp. Illustrations, facsimiles, notes, bibliography, and index. €22.00 (pb). ISBN 978-2-2710-9432-2.

Review by Jean-Marc Dreyfus, The University of Manchester.

La question des dénonciations--des dénonciations de juifs--dans la France occupée est un roc des représentations de la période qui semble le plus difficile à déplacer, à nuancer, à remodeler. Dans son livre tout à fait original et novateur, Laurent Joly, montrant une fois de plus qu'il est l'un des meilleurs connaisseurs des archives policières et judiciaires du mitan du vingtième siècle français, s'attaque à ce solide « lieu de mémoire ». L'image reste forte d'une France veule, de Français enthousiastes par milliers, par millions, à se dénoncer les uns les autres aux autorités diverses, surtout aux autorités allemandes. Si cette image n'est pas directement le sujet du livre *Dénoncer les juifs sous l'Occupation*, Joly explique qu'elle a été forgée les partisans de l'extrême droite et les collaborateurs et donne quelques exemples significatifs de cette représentation. Le livre--et le documentaire qui en fut tiré--d'André Halimi *La délation sous l'Occupation* a beau dater de 1983,^[1] les recherches historiques sur ce phénomène manquaient jusque-là. Symbole de la centralité de la Shoah dans la représentation de la période, Laurent Joly s'intéresse uniquement à la dénonciation des juifs, alors qu'Halimi passait en revue dans un ouvrage, largement basé sur des articles de journaux, tous les cas de figure, depuis les réfractaires au STO jusqu'aux trafiquants du marché noir. Le phénomène est décrit par Halimi comme socialement normal dans une période aussi trouble que celle de l'Occupation, idée que bat systématiquement en brèche Laurent Joly. Il décrit la dénonciation, surtout celle des juifs, comme une transgression sociale majeure. La délation n'est pas non plus un acte né du hasard, la poussée de méchanceté face à un individu affaibli par la stigmatisation d'Etat : on ne dénonce pas au hasard un voisin juif, pour des raisons idéologiques pures. Le délateur connaît le plus souvent la ou les personnes dénoncées, il y a un intérêt particulier, qu'il soit matériel, symbolique, flatteur de son ego ; qu'il fournisse tout à coup un sentiment de toute puissance.

Bien sûr, la dénonciation des juifs dans la France occupée est un phénomène qui prend des dimensions extrêmes puisqu'elle peut signifier une condamnation à mort de la personne dénoncée, arrêtée, déportée. Des motivations aussi meurtrières semblent absentes d'un grand nombre de cas décrits. Ce qui est frappant, c'est souvent le jeu complexe, les relations ambivalentes, que révèlent les cas détaillés dans le livre : on se dénonce entre connaissances, entre relations d'affaires, entre parents.... Là encore, on est loin du hasard. C'est la relation à l'administration de ces particuliers dénonçant qui intéresse particulièrement Joly. Il écrit : « Ce qui caractérise la délation est qu'elle est ce grain de sel (souvent un grain de sable) que des citoyens ordinaires tentent d'introduire dans une politique publique, qu'ils espèrent détourner dans le sens de leurs intérêts propres, obsessions ou fantasmes personnels ». Or toutes les administrations s'occupant des affaires juives n'ont pas été demandeuses de dénonciation, n'ont pas instauré celles-ci en politique publique qui demanderait aux simples citoyens de se faire les auxiliaires de l'Etat. Même le Commissariat général aux questions juives n'a pas exploité systématiquement les lettres reçues, qui étaient vues parfois plus comme un facteur d'erreur et un inutile surcroît de travail que comme un outil de performance d'une politique d'Etat. C'est dans la description même de l'utilisation par les administrations françaises des lettres de dénonciation qu'une comparaison avec d'autres pays--l'Allemagne nazie!--aurait été la plus utile.

Comment Laurent Joly s'y est-il pris pour évaluer si précisément la délation des juifs en France occupée ? Tout d'abord, l'étude porte exclusivement sur Paris, et même largement sur Paris intra-muros. Il n'est quasiment pas question de la délation dans le reste de la France. Ensuite, l'auteur a strictement défini un corpus de sources, qu'il dissèque et analyse avec maestria. La nécessité de constituer un corpus strict a limité les recherches : pas d'étude sur la dénonciation aux autorités allemandes (les archives n'ont pas été conservées) ; rien sur les dénonciations aux autorités françaises autres que le Commissariat général aux questions juives (à Paris) et la préfecture de police--mais ne furent-elles pas logiquement les principaux récipiendaires des dénonciations de juifs ?

Laurent Joly part donc du Commissariat, et plus précisément, comme l'indique l'intitulé de son premier chapitre, des registres du courrier qui ont été conservés. Il y eut 1118 dénonciations enregistrées par le cabinet du commissaire de janvier 1942 à août 1944. Une cinquantaine émane de journaux et d'organisations d'extrême droite (p. 31). 34% des dénonciations concernent des biens juifs, 19% des emplois interdits et 19% des infractions aux mesures de contrôle. Les questions économiques ont prévalu mais la délation au Commissariat a aussi été meurtrière : certaines lettres déclenchèrent des enquêtes de la part de la police interne au CGQJ, la SEC, qui s'arrogea rapidement le droit de procéder à des arrestations--malgré les protestations de la Police nationale. 900 arrestations eurent ainsi lieu à Paris, dont plus de 650 ont résulté dans des déportations (p. 51).

Le chapitre deux est consacré à un autre type de sources finement étudié : celles des procès d'épuration à la Libération. Joly a identifié 1595 inculpés renvoyés devant la Cour de justice de la Seine qui ont traité d'une affaire de dénonciation--soit 20% du total des procès devant ladite cour. 240 inculpés pour dénonciation l'ont été pour avoir dénoncé des juifs. Joly en a analysé un peu plus de la moitié des dossiers (103, concernant 141 inculpés). Il montre ainsi l'importance des réseaux de voisinage, d'interconnaissance dans le quartier. Il y eut également quinze dossiers montrant un lien familial entre le dénonciateur (ou la dénonciatrice) et le juif ainsi exposé. S'il est sûr que les « dénonciations les plus voyantes sont surreprésentées » dans cette source, les dossiers judiciaires sont précieux en ceci qu'ils montrent des dénonciations orales et pas seulement écrites. Amusant (si l'on peut dire...) est la surreprésentation des concierges parmi les accusés de la Libération. Ici, le cliché de la mémoire correspond bien à la réalité historique. « Malgré ses limites, la source judiciaire n'en éclaire pas moins une caractéristique fondamentale de la dénonciation. », écrit Laurent Joly ; « La démarche qui consiste non seulement à écrire mais aussi à rechercher l'adresse de l'autorité que l'on souhaite voir agir, puis à poster la lettre, ou l'effort consistant à se rendre auprès d'un commissariat de police ou d'un service allemand et à en franchir les portes pour y déclarer son intention de dénoncer supposent un investissement personnel très puissant : un intérêt impérieux, une volonté de vengeance poussée à la haine, une frustration sociale ou une passion politique sans limite » (p. 59).

Le chapitre trois offre une version plus détaillée d'une affaire déjà étudiée par Laurent Joly, et développée dans un article de *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*.^[2] Il s'agit de la curieuse et tragique histoire d'Annette Zelman, décrite par plusieurs auteurs. Cette jeune fille française, qui fréquentait les cercles intellectuels de Saint-Germain-des-Prés tomba amoureuse de Jean Jausion, rencontré au café de Flore en 1941. Le père de son amoureux, devant l'annonce prévisible d'un mariage, dénonça la jeune fille (mais regretta son geste, ne s'attendant sans doute pas à ce que celle-ci fût déportée vers l'Est). La dénonciation alla vers la Gestapo, installée avenue Foch à Paris. L'affaire fut suivie directement par Theodor Dannecker. Annette Zelman fut déportée par le troisième convoi du 22 juin 1942.

Le chapitre quatre étudie l'autre grande série de lettres de dénonciation retrouvée par l'historien : celle du service juif de la Préfecture de police. Le Service spécial des affaires juives (SSAJ) était, avec le « Rayon juif » de la troisième section des Renseignements généraux et la SEC, l'une des instances policières spécialisées dans la traque aux juifs à Paris. La Gestapo fournissait à ce service des listes mensuelles de juifs à arrêter. Une seule a été conservée. Il est difficile d'extrapoler le nombre de dénonciations reçues en étudiant une seule liste et l'auteur se veut prudent. Il parvient tout de même à quelques conclusions, en

particulier celle—peut-être un peu forcée, vu le nombre limité de documents disponibles—que la préfecture de police fut l'organisme français qui appuya le plus fermement son action antijuive sur les dénonciations.

Le chapitre cinq décrit les dénonciations publiées dans *Au Pilon*, brûlot antisémite et officine de délation. Les délateurs écrivirent au journal, qui publia une partie des lettres reçues, mais insistait pour que les dénonciations ne fussent pas anonymes. Les délateurs peuvent être classés en deux catégories : les militants et les manipulateurs. Ces derniers utilisèrent le journal pour régler des comptes personnels. Mais Joly de conclure que, si 250 dénonciations au total ont été publiées dans *Au Pilon*, on est loin des milliers, voire des millions invoquées régulièrement.

L'épilogue de l'ouvrage étudie l'épuration des dénonciateurs de juifs. Les peines furent lourdes : 7% de condamnations à mort—la plupart non exécutées—et près de 20% de peines sévères (au moins dix ans de travaux forcés). Finalement, Laurent Joly veut inscrire l'histoire de la délation des juifs à Paris dans celle de leur traque. C'est bien de cette histoire que relève ce dense volume, qui fera date. Et plus, à notre avis, que de l'histoire plus générale de la délation en France, dont la description s'est beaucoup développée depuis quelques années, délation à l'époque révolutionnaire, ou bien en temps de paix.

NOTES

[1] André Halimi, *La délation sous l'Occupation* (Paris : Éditions A. Moreau, 1983).

[2] Laurent Joly, « Le cas Annette Zelman et les débuts de la 'Solution finale' en France (mai-juin 1942) », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire* 119.3 (2013) : <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2013-3-page-29.htm> (accessed January 8, 2018).

Jean-Marc Dreyfus
The University of Manchester
Jean-marc.Dreyfus@manchester.ac.uk

Copyright © 2018 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Review* nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on *H-France Review* are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.